

MÉMOIRE

**GRILLE DE TAUX D'INVESTISSEMENT EN
FORÊT PRIVÉE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021-2022**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
SOMMAIRE.....	3
DES AVANCÉES IMPORTANTES.....	3
Ajustements Covid-19.....	4
Travaux commerciaux mécanisés.....	4
AJUSTEMENT ESSENCE.....	4
AJOUTS D'EXIGENCES – REAFIE	4
MANQUE D'ENTREPRENEURS IMPORTANTS EN FORÊT PRIVÉE	4
EXIGENCES VARIABLES DANS LES AGENCES (SUIVI 2 ANS, 5 ANS)	5
DÉPLACEMENT ET TRANSPORT SUR ROUTE NUMÉROTÉE	5
REBOISEMENT	5
AJUSTEMENT RÉCIPIENTS DE GRANDES DIMENSIONS	5
TRANSPORT DE PLANTS	5
LE HERSAGE (DOUBLE PASSAGE).....	6
LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	6
LOGEMENT	7
L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL	7
CONCLUSION	8

SOMMAIRE

GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC réitère son engagement envers la création d'une grille de taux provinciale. La confection d'une grille de taux est un travail d'amélioration continue qui demande beaucoup d'efforts. GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC est toujours disposé à appuyer le Gouvernement du Québec afin d'améliorer cet outil de travail important.

L'objectif demeure le même, calculer de la manière la plus juste possible, le coût réel de réalisation des travaux sylvicoles en forêt privée. Cette démarche assure à tous de trouver des solutions afin de rendre les traitements problématiques réalisables en toute équité.

DES AVANCÉES IMPORTANTES

GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC désire saluer plusieurs améliorations apportées au projet de grille de taux. Plus particulièrement :

1. La révision des taux techniques en regard de la forêt publique
2. La mise à jour des équations de la forêt publique
3. L'ajustement pour tenir compte des superficies de la forêt privée

Le travail est très bien fait. Il s'agit d'un autre pas important de réaliser et nous vous en remercions.

En attente d'une étude de coûts propre à la forêt privée, GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC a beaucoup moins de commentaires à faire sur la proposition de grille de taux. Par contre, quelques éléments demandent tout de même à être investigués. Soulignons :

- Les travaux commerciaux mécanisés
- Le reboisement
- La herse forestière
- Les conditions de travail
- L'encadrement professionnel

C'est donc avec réalisme que GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC vous présente ses commentaires concernant la grille de taux applicable à la forêt privée 2021-2022.

Ajustements Covid-19

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avait ajouté les travaux de 2^e éclaircie et de troisième dégagement en plus de majorer les taux afin de combler l'impact négatif de la pandémie de Covid-19. La pandémie fait toujours rage et les mesures sanitaires sont toujours maintenues.

POSITION 1. Que le MFFP maintienne les traitements sylvicoles de 2^e éclaircie et de troisième dégagement ainsi que la majoration des taux pour les frais relatifs à la Covid-19.

Travaux commerciaux mécanisés

Avec la stratégie nationale de production de bois, le Gouvernement du Québec a mis la barre haute pour la forêt privée. En effet, on désire passer d'une production de 6.6Mm3 de bois issus des terres privées à 7.8Mm3 d'ici 2023. L'objectif est ambitieux et demandera détermination et efficacité pour le relever.

Dans ce contexte, l'évaluation des taux pour les travaux commerciaux devient un enjeu de premier ordre. Une évaluation erronée, même de quelques points de pourcentage aura un impact important sur la capacité des producteurs privés de livrer la marchandise.

Les taux des travaux mécanisés ont subi une baisse essentiellement causée par la chute du prix de l'essence durant la dernière année. Malheureusement, nous devons toujours utiliser les données de forêt publique pour établir les taux faute d'étude de coûts propres à la forêt privée. Cette méthode laisse de côté plusieurs nuances propres à notre secteur.

Les taux présentés par le BMMB ralentiront l'effort de mobilisation des bois pour la saison 2021-22. Certains éléments peuvent expliquer cette situation.

AJUSTEMENT ESSENCE

Le principal intrant qui fait varier les taux des travaux commerciaux mécanisés est l'effet négatif sur l'indexation causée par la chute du prix de l'essence durant la dernière année est compréhensible.

Cette situation est le fait d'un contexte très particulier. Actuellement, nous observons une augmentation très importante des coûts de carburant pour la saison 2021-22 qui feront en sorte que les opérations seront très déficitaires. Qui plus est, l'année dernière, les ajustements avaient été effectués après la consultation.

POSITION 2. Que le BMMB ajuste l'impact du coût du carburant pour qu'il reflète la situation de la saison 2021-22.

AJOUTS D'EXIGENCES – REAFIE

La mise en œuvre du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) ajoute de nouvelles obligations aux producteurs privés comparativement aux acteurs de la forêt publique. En effet, la forêt publique ne subit pas de réelles modifications à ses obligations, car le RADF couvre les impacts environnementaux.

Toutefois, plusieurs activités forestières en forêt privée seront assujetties à une autorisation ministérielle et celles qui sont admissibles à une déclaration de conformité ou à une exemption. Cette nouvelle obligation augmente de manière très importante le travail d'encadrement professionnel et d'exécution des travaux. Ces coûts ne sont pas captés par notre méthode de calcul. Qui plus est, ces exigences augmentent très fréquemment la longueur des chemins à réaliser.

POSITION 3. Que le BMMB ajuste les taux de manière à couvrir les frais supplémentaires associés aux obligations du Reafie.

MANQUE D'ENTREPRENEURS IMPORTANTS EN FORÊT PRIVÉE

Nous savons tous que le nombre d'entrepreneurs forestiers est un enjeu de premier plan pour toute la filière forestière. C'est d'autant plus vrai pour les acteurs de la forêt privée. Compte tenu des volumes de travaux disponibles et des faibles

superficiés des secteurs de coupe, il est beaucoup plus difficile de trouver des entrepreneurs qui désirent œuvrer en forêt privée.

Ce faisant, nous devons soit augmenter la rémunération des entrepreneurs ou ajuster notre calendrier de travaux de manière beaucoup moins optimale pour utiliser les plages horaires disponibles. Cette situation n'est pas captée par la méthode utilisée actuellement.

POSITION 4. Que le BMMB ajuste à la hausse les coûts relatifs aux entrepreneurs en forêt privée pour refléter la difficulté de recruter.

EXIGENCES VARIABLES DANS LES AGENCES (SUIVI 2 ANS, 5 ANS)

Les exigences relatives au suivi des travaux (2 ans et 5 ans) varient d'une agence à l'autre de manière assez importante. Ce faisant, les taux ne sont pas adaptés.

POSITION 5. Que le BMMB s'assure que les exigences des agences en matière de suivi soient totalement couvertes par les taux.

DÉPLACEMENT ET TRANSPORT SUR ROUTE NUMÉROTÉE

Lorsque nous regardons les travaux commerciaux mécanisés, un élément distingue le travail en forêt privée et en forêt publique. En forêt privée, les transports se font très majoritairement sur des routes numérotées. Ce faisant, les opérations sont soumises à plusieurs contraintes que nous n'avons pas (ou beaucoup moins) en forêt publique comme les périodes de dégel, les limites de poids, les périodes de transport (la nuit par exemple). Ces enjeux ne sont pas captés par la méthode de forêt publique ni compensés par la méthode d'ajustement. Les pertes de temps d'opération dues à la non-circulation des fardiers peuvent représenter jusqu'à 9 %.

POSITION 6. Que le BMMB ajuste les taux des travaux mécanisés pour tenir compte des contraintes additionnelles de transport sur les routes numérotées.

REBOISEMENT

AJUSTEMENT RÉCIPIENTS DE GRANDES DIMENSIONS

Habituellement, des récipients à 25 cavités de 310 cm³ (25-310) sont utilisés pour le reboisement des plants de fortes dimensions (PFD) en récipient. Or, il appert que les récipients à 15 cavités de 320 cm³ (15-320) seront utilisés de façon significative et pour quelques années.

L'utilisation importante de PFD 15-320 va créer près de deux fois plus de manipulation pour décharger, distribuer et rapatrier les récipients par rapport aux PFD 25-310. À titre d'exemple, pour reboiser 2 000 plants (correspondant à 1 ha), on devra manipuler 133 récipients de 15-320 au lieu de 80 récipients de 25-310. On peut donc raisonnablement s'attendre à une baisse de productivité et assurément à une hausse des coûts de manipulation des plants.

POSITION 7. Que le BMMB ajuste le taux de reboisement pour tenir compte de la modification des récipients utilisés ou ajoute un taux pour le reboisement PFD en récipients 15-320.

TRANSPORT DE PLANTS

La taille restreinte des superficies des chantiers de reboisement en forêt privée pose un problème qui va au-delà de l'augmentation des allées retour de la pépinière au chantier. Dans la majorité des chantiers, le contenu d'un chargement complet de plants ne peut être reboisé sur une même parcelle. Il devient donc essentiel de mettre en place un dépôt local à partir duquel, des chargements de plus faible capacité seront redistribués sur des chantiers et ensuite livrés sur le terrain. Ces contraintes ne semblent pas tenues en compte dans le taux d'exécution.

Souvent, les reboiseurs doivent changer de secteur en plein milieu de la journée et perdent plus d'une heure pour le déplacement. Nous devons donc tenir compte de ce point dans la fixation de la rémunération. La livraison des plants se fait avec de la petite machinerie puisqu'il serait impensable de déplacer par fardier des équipements tels que ceux utilisés en forêt publique. Cette petite machinerie étant moins adaptée à la foresterie nous amène des coûts d'entretien très élevés. Les pertes de temps sur la route pour les équipes de livraison sont difficilement quantifiables, mais il n'est pas rare qu'une équipe de livraison se déplace sur 4 chantiers dans une journée.

Dans le cadre d'application, il est dit que le transport entre la jauge et le terrain est transféré dans le taux technique. Par contre quand on regarde le taux global, il est de façon évidente, insuffisant. Cela peut s'expliquer par une mécanique différente entre la forêt publique et privée.

POSITION 8. Que le BMMB ajuste les coûts de transports des plants pour considérer la gestion du dépôt local et le transport et livraison terrain en petites quantités vers les chantiers et les différentes contraintes propres à la forêt privée.

LE HERSAGE (DOUBLE PASSAGE)

Simplement, nous ne comprenons pas comment nous pouvons arriver à ce taux. Y a-t-il une si grande différence entre la façon de procéder en forêt publique et en forêt privée ? Nous ne pouvons le dire. Toutefois, il faut réviser ce taux, car actuellement, nous n'en faisons pas beaucoup et avec ces taux, nous ne pourrions plus en faire beaucoup. Selon les utilisateurs potentiels de cette méthode, le taux doit être ajusté autant en forêt privée qu'en forêt publique.

POSITION 9. Réviser les hypothèses et le calcul du taux de hersage.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La relève des employés du secteur forestier et les investissements dans les équipements sont des enjeux qui ont maintes fois été soulevés. Tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une menace importante pour le développement de la filière forestière.

À cet effet, lors du Rendez-vous sur la forêt privée de mai 2011, les partenaires de la forêt privée y compris le MFFP, ont tous convenu, par le biais de la décision 6, que l'avènement d'une nouvelle méthode de calcul des taux : « [...] n'ait pas d'effet sur la qualité des conditions des travailleurs ».

Qui plus est, les partenaires de la forêt privée, dans un document déposé le 14 décembre 2015 au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, recommandaient que : « *les conditions minimales de la main-d'œuvre forestière soient considérées en faisant partie prenante du calcul des taux pour la forêt privée réalisé par le Bureau de mise en marché du Québec* ». Or, la proposition actuelle n'en tient pas compte.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que le processus utilisé pour le calcul des taux en forêt privée s'appuie largement sur une étude de coûts en forêt publique. Or, cette étude montre que les entreprises génèrent un bénéfice familial de 3,6 %, soit une baisse de 40 % depuis la dernière étude.

Nous avons la conviction qu'au lieu de voir l'aménagement forestier comme un investissement, nous sommes revenus en arrière et nous le voyons toujours comme une dépense qu'il faut compresser. Il est désormais temps de regarder au-delà d'un simple calcul de coûts actuels et de jeter un coup d'œil sur l'industrie que nous voulons à l'avenir.

POSITION 10. Que les conditions de la main-d'œuvre forestière (y compris les ouvriers, les techniciens et les professionnels) soient considérées en faisant partie prenante du calcul des taux pour la forêt privée réalisé par le Bureau de mise en marché du Québec.

LOGEMENT

Longtemps, les travailleurs en forêt privée retournaient à leur domicile à la fin de la journée. Avec la rareté de la main-d'œuvre, il est de plus en plus fréquent de voir des travailleurs provenant de régions extérieures sur des chantiers de forêt privée. Évidemment, pour les attirer, nous devons être en mesure d'offrir des conditions de travail suffisantes comme l'hébergement.

POSITION 11. Que le BMMB inclut un taux de logement équivalent à celui de la forêt publique.

L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Pour les groupements forestiers, la juste rémunération du taux « d'encadrement professionnel » est un enjeu fondamental de la mise en valeur des forêts privées du Québec. L'accompagnement des producteurs est nécessaire afin de l'intégrer à une démarche d'aménagement et le mobiliser dans la récolte de bois. Ce faisant, l'État s'assure que l'ensemble des travaux forestiers prévu au plan d'aménagement se réalisera, y compris la récolte. Dans la grille 2019-2020, le BMMB a inclus plusieurs nouvelles sources de données qui nous rapprochent de la réalité. Toutefois, faute de mieux, nous avons régulièrement tenté d'extrapoler des coûts propres à la forêt privée à partir de données de forêt publique.

POSITION 12. Procéder à une étude des coûts de l'encadrement professionnel dès la saison 2019-2020.

POSITION 13. En l'absence d'étude de coûts, rembourser à 100 % les frais techniques.

POSITION 14. Cesser d'utiliser le terme « technique » pour la forêt privée au profit « d'encadrement professionnel » pour marquer la distinction entre ce qui se passe dans les deux cas

CONCLUSION

Réaliser une grille de taux provinciale est un travail difficile. Nous saluons les efforts déployés en ce sens. De notre part, nous croyons avoir rempli la partie de notre mandat en analysant au mieux possible, les propositions faites par le MFFP et surtout en identifiant les solutions aux problèmes.

Beaucoup de bonnes choses ont été réalisées cette année. Selon nous, il est nécessaire de procéder prioritairement dès cette année aux ajustements suivants :

- Les travaux commerciaux mécanisés pour appuyer la stratégie nationale de production de bois ;
- Le reboisement ;
- La herse forestière ;
- Les conditions de travail ;
- L'encadrement professionnel.

Notre analyse nous a convaincus que l'exercice de création d'une grille de taux provinciale est bien amorcé, mais n'est pas encore terminé. Nous devons travailler plus fort afin de créer un environnement d'affaires favorable pour permettre la mobilisation du bois de la forêt privée. GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC est tout disposé à mettre les efforts pour appuyer le MFFP dans ce travail, tant sur le plan de l'acquisition de données que sur leur analyse.